



Mon frère menace mon père

Par **avibela**, le **06/05/2014** à **13:40**

Bonjour,

mon frère a 45 ans et a toujours été logé chez mes parents, il travaille en intérim et ses salaires ne servent à se payer de l'alcool et du cannabis.

Depuis ses 16 ans il a fait plusieurs garde à vue et condamné 4 mois pour agression sur une personne dans le métro.

A plusieurs reprises il a tapé mon père, mais mon père n'a pas voulu porté plainte.

Notre mère est décédée il y a un mois, elle avait une bonne emprise sur lui et savait le contrôler, mais maintenant il menace à nouveau mon père quand il est sous l'emprise de l'alcool et du cannabis.

Je voulais savoir quels recours j'avais si mon frère en venait aux mains encore une fois contre mon père, puis-je porter plainte à la place de mon père ?

Merci de vos réponses

Par **louison123**, le **06/05/2014** à **16:14**

Vous pouvez vous rendre au commissariat pour signaler les délits car vous même êtes sous le coup de l'art 223-6 du code pénal pour non assistance à personne en danger

Par **opium**, le **07/05/2014** à **18:06**

si votre frère travaille et a des salaires qui lui servent que a se payer de l'alcool et de la drogue il peut très bien se louer un logement; De plus a son age il est grand temps qu'il apprenne a subvenir a ses besoins. pourquoi votre père ne l'expulse pas? il est chez lui et dans son droit de vivre sereinement! Votre frère n'a qu'a bien se tenir et cesser de profiter; Il y en a qui font tout pour s'en sortir. aller porter plainte avant qu'il ne soit trop tard. Bien cordialement